



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 85 - AVRIL 2014

SOMMAIRE

Le préfet des Bouches- du- Rhône

Secrétariat Général aux Affaires Départementales

Arrêté N °2014099-0001 - Arrêté préfectoral du 9 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Louis LAUGIER Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches- du- Rhône	1
Arrêté N °2014099-0002 - Arrêté préfectoral du 9 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Yves LUCCHESI Sous- Préfet de l'arrondissement d'AIX EN PROVENCE	5
Arrêté N °2014099-0003 - Arrêté préfectoral du 9 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Pierre CASTOLDI Sous- Préfet de l'arrondissement d'ARLES.....	9
Arrêté N °2014099-0004 - Arrêté préfectoral du 9 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Simon BABRE Sous- Préfet de l'arrondissement d'ISTRES	13



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n °2014099-0001

**signé par
Le Préfet de Police des Bouches- du- Rhône**

le 09 Avril 2014

**Le préfet des Bouches- du- Rhône
Secrétariat Général aux Affaires Départementales**

Arrêté préfectoral du 9 avril 2014 portant
délégation de signature à Monsieur Louis
LAUGIER Secrétaire Général de la Préfecture
des Bouches- du- Rhône



PREFECTURE DE POLICE
RAA n°

**Arrêté du 9 AVR. 2014 portant délégation de signature à
Monsieur Louis LAUGIER, secrétaire général de la préfecture Bouches-du-Rhône**

Le Préfet de Police
des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de procédure pénale ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le code des transports ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 4 février 2011 portant nomination de Madame Raphaëlle SIMEONI, sous-préfète, chargée de mission auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 31 juillet 2012 portant nomination de Monsieur Louis LAUGIER, administrateur civil hors classe, en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret n° 2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'État dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 18 octobre 2012 portant nomination de Monsieur Jean-Paul BONNETAIN, en qualité de préfet de police des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 7 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Gilles GRAY, en qualité de sous-préfet hors classe, directeur de cabinet du préfet de police des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret n° 2014-134 du 17 février 2014 relatif à l'organisation des services de l'État dans le département des Bouches-du-Rhône et aux attributions du préfet de police des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012304-0006 du 30 octobre 2012, modifié, portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'avis du comité technique des services de la police nationale du département des Bouches-du-Rhône en date du 16 janvier 2014 ;

Vu l'avis du comité technique de la préfecture des Bouches-du-Rhône en date du 24 janvier 2014 ;

Sur proposition du préfet de police des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Louis LAUGIER, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, pour les actes ci-après énumérés :

Permis de conduire : Décisions portant suspension du permis de conduire.

ARTICLE 2 :


En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Louis LAUGIER, secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, la délégation qui lui est consentie par l'article 1 du présent arrêté sera exercée par Madame Raphaëlle SIMIONI, sous-préfète, secrétaire générale adjointe de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

ARTICLE 3 :

Le préfet de police des Bouches-du-Rhône et le directeur de cabinet du préfet de police des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le **09 AVR. 2014**

Le Préfet de Police



Jean-Paul BONNETAIN



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n °2014099-0002

**signé par
Le Préfet de Police des Bouches- du- Rhône**

le 09 Avril 2014

**Le préfet des Bouches- du- Rhône
Secrétariat Général aux Affaires Départementales**

Arrêté préfectoral du 9 avril 2014 portant
délégation de signature à Monsieur Yves
LUCCHESI Sous- Préfet de l'arrondissement
d'AIX EN PROVENCE



PREFECTURE DE POLICE
RAA n°

**Arrêté du 09 AVR. 2014 portant délégation de signature à
Monsieur Yves LUCCHESI, sous-préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence**

Le Préfet de Police
des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de procédure pénale ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le code des transports ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 2 septembre 2009 portant nomination de Monsieur Yves LUCCHESI en qualité de sous-préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence ;

Vu le décret n° 2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'État dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 18 octobre 2012 portant nomination de Monsieur Jean-Paul BONNETAIN, en qualité de préfet de police des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 7 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Gilles GRAY, en qualité de sous-préfet hors classe, directeur de cabinet du préfet de police des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret n° 2014-134 du 17 février 2014 relatif à l'organisation des services de l'État dans le département des Bouches-du-Rhône et aux attributions du préfet de police des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012304-0006 du 30 octobre 2012, modifié, portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'avis du comité technique des services de la police nationale du département des Bouches-du-Rhône en date du 16 janvier 2014 ;

Vu l'avis du comité technique de la préfecture des Bouches-du-Rhône en date du 24 janvier 2014 ;

Sur proposition du préfet de police des Bouches-du-Rhône :

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Yves LUCCHESI, sous-préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence, pour les actes ci-après énumérés :

Permis de conduire : Décisions portant suspension du permis de conduire.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves LUCCHESI, sous-préfet, la délégation qui lui est consentie par l'article 1 du présent arrêté sera exercée par Madame Sylvie PRIOLEAUD, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, secrétaire générale de la sous-préfecture d'Aix-en-Provence.

En cas d'absences ou d'empêchements simultanés de Monsieur Yves LUCCHESI et de Madame Sylvie PRIOLEAUD, la délégation qui leur est conférée par le présent arrêté pourra être exercée par :

- Monsieur Hubert PRONO, attaché, chef du bureau de la réglementation et des titres
- et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par :
- Madame Myriam MATTLIN, attachée.

ARTICLE 3

Le préfet de police des Bouches-du-Rhône et le directeur de cabinet du préfet de police des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le

09 AVR. 2014

Le Préfet de Police



Jean-Paul BONNETAIN



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n °2014099-0003

**signé par
Le Préfet de Police des Bouches- du- Rhône**

le 09 Avril 2014

**Le préfet des Bouches- du- Rhône
Secrétariat Général aux Affaires Départementales**

Arrêté préfectoral du 9 avril 2014 portant
délégation de signature à Monsieur Pierre
CASTOLDI Sous- Préfet de l'arrondissement
d'ARLES



PREFECTURE DE POLICE
RAA n°

Arrêté du 09 AVR. 2014 portant délégation de signature à
Monsieur Pierre CASTOLDI, sous -préfet de l'arrondissement d'Arles

Le Préfet de Police
des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de procédure pénale ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le code des transports ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 2 septembre 2009 portant nomination de Monsieur Pierre CASTOLDI en qualité de sous-préfet de l'arrondissement d'Arles ;

Vu le décret n° 2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'État dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 18 octobre 2012 portant nomination de Monsieur Jean-Paul BONNETAIN, en qualité de préfet de police des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 7 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Gilles GRAY, en qualité de sous-préfet hors classe, directeur de cabinet du préfet de police des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret n° 2014-134 du 17 février 2014 relatif à l'organisation des services de l'État dans le département des Bouches-du-Rhône et aux attributions du préfet de police des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012304-0006 du 30 octobre 2012, modifié, portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'avis du comité technique des services de la police nationale du département des Bouches-du-Rhône en date du 16 janvier 2014 ;

Vu l'avis du comité technique de la préfecture des Bouches-du-Rhône en date du 24 janvier 2014 ;

Sur proposition du préfet de police des Bouches-du-Rhône ;

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre CASTOLDI, sous-préfet de l'arrondissement d'Arles, pour les actes ci-après énumérés :

Permis de conduire : Décisions portant suspension du permis de conduire.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre CASTOLDI, sous-préfet, la délégation qui lui est consentie par l'article 1 du présent arrêté sera exercée par Madame Cécile MOVIZZO, attachée principale, secrétaire générale de la sous-préfecture d'Arles.

En cas d'absences ou d'empêchements simultanés de Monsieur Pierre CASTOLDI et de Madame Cécile MOVIZZO, la délégation qui leur est conférée par le présent arrêté pourra être exercée par :

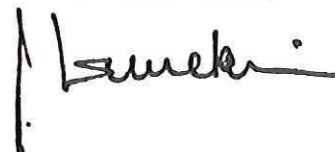
- Madame Caroline QUAIX-RAVIOL, attachée principale, chef du bureau du contrôle de légalité et du développement du territoire / pôle départemental des associations syndicales et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par :
- Madame Arielle BICHERON, attachée, chef du bureau du cabinet.

ARTICLE 3

Le préfet de police des Bouches-du-Rhône et le directeur de cabinet du préfet de police des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le **09 AVR. 2014**

Le Préfet de Police



Jean-Paul BONNETAIN



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n °2014099-0004

**signé par
Le Préfet de Police des Bouches- du- Rhône**

le 09 Avril 2014

**Le préfet des Bouches- du- Rhône
Secrétariat Général aux Affaires Départementales**

Arrêté préfectoral du 9 avril 2014 portant
délégation de signature à Monsieur Simon
BABRE Sous- Préfet de l'arrondissement
d'ISTRES



PREFECTURE DE POLICE

RAA n°

**Arrêté du 09 AVR. 2014 portant délégation de signature à
Monsieur Simon BABRE, sous-préfet de l'arrondissement d'Istres**

Le Préfet de Police
des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de procédure pénale ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le code des transports ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 7 mai 2012 portant nomination de Monsieur Simon BABRE en qualité de sous-préfet de l'arrondissement d'Istres ;

Vu le décret n° 2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'État dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 18 octobre 2012 portant nomination de Monsieur Jean-Paul BONNETAIN, en qualité de préfet de police des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 7 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Gilles GRAY, en qualité de sous-préfet hors classe, directeur de cabinet du préfet de police des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret n° 2014-134 du 17 février 2014 relatif à l'organisation des services de l'État dans le département des Bouches-du-Rhône et aux attributions du préfet de police des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012304-0006 du 30 octobre 2012, modifié, portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'avis du comité technique des services de la police nationale du département des Bouches-du-Rhône en date du 16 janvier 2014 ;

Vu l'avis du comité technique de la préfecture des Bouches-du-Rhône en date du 24 janvier 2014 ;

Sur proposition du préfet de police des Bouches-du-Rhône :

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Simon BABRE, sous-préfet de l'arrondissement d'Istres, pour les actes ci-après énumérés :

Permis de conduire : Décisions portant suspension du permis de conduire.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Simon BABRE, sous-préfet, la délégation qui lui est consentie par l'article 1 du présent arrêté sera exercée par Madame Josiane HAAS-FALANGA, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, secrétaire générale de la sous-préfecture d'Istres.

En cas d'absences ou d'empêchements simultanés de Monsieur Simon BABRE et de Madame Josiane HAAS-FALANGA, la délégation qui leur est conférée par le présent arrêté pourra être exercée par :

- Madame Laure BERNARD, attachée, chef du bureau de la réglementation et des relations avec les usagers,

en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laure BERNARD, par :

- Madame Cristina DEVANTOY, secrétaire administrative, adjointe au chef du bureau de la réglementation et des relations avec les usagers,

et, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cristina DEVANTOY, par :

- Madame Christine NICOT-MASSON, secrétaire administrative, adjointe au chef du bureau de la réglementation et des relations avec les usagers.

ARTICLE 3

Le préfet de police des Bouches-du-Rhône et le directeur de cabinet du préfet de police des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le **09 AVR. 2014**

Le Préfet de Police



Jean-Paul BONNETAIN